

Réf: Dossier N° 100951

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ÉTABLISSEMENTS KAMATE TRANSPORT & COMPAGNIES.SARL » en abrégé « ETS K-TRANS & CO.SARL »

Siège social Abidjan, Marcory, SANS FIL ALIODAN PALMIER, Lot 2818, Ilot 266

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 19/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ÉTABLISSEMENTS KAMATE

TRANSPORT & COMPAGNIES.SARL » en abrégé « ETS K-TRANS &

CO.SARL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- TRANSPORT TERRESTRE PUBLIC DE PERSONNES
- TRANSPORT TERRESTRE PUBLIC DE MARCHANDISES
- PRODUCTION ET VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISÉES
- BTP, GESTION IMMOBILIÈRE
- GESTION, ACHAT ET VENTE DE MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES
- INFORMATIQUES ET AUDIO-VISUELS
- LOCATION, ACHAT ET VENTE DE VÉHICULES ET PIÈCES DÉTACHÉES AUTOMOBILES
- E-COMMERCE ET TRANSFERT D'ARGENT
- COMMERCE GÉNÉRAL
- IMPORT/EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, SANS FIL ALIODAN PALMIER, Lot 2818, Ilot 266

Dirigeant(s) : M KAMATE SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03618 du 26/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°17874/GTCA/RC/2022 du 26/04/2022

